



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 21 mars 2019 à 19h30 en la salle du Conseil, sise au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, lieu ordinaire des séances du conseil et conformément au code municipal, sont présents madame les conseillères Corina Lupu et France Robillard Pariseau, et messieurs les conseillers, David Estall, Daniel Filiatrault, Claude Pariseau et Michel Roch formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Pelletier.

Madame Alison Drylie, Directrice générale et secrétaire-trésorière, également présente, agit comme greffière.

Absent :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2019
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 21 FÉVRIER 2019 ET DU 7 MARS 2019
4. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 4.1. APPROBATION DES COMPTES
 - 4.2. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
 - 4.3. DÉPÔT DES ÉTATS DES COMPARATIFS DES REVENUS DÉPENSES
 - 4.4. OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)
 - 4.5. PAIEMENT DE L'AVIS DE RÉCLAMATION DE LA SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE ENVOYÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
 - 4.6. ADHÉSION TRIENNALE AUX FLEURONS DU QUÉBEC
 - 4.7. RÉOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DE SUBVENTION DE PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
6. TRANSPORT ET VOIRIE
 - 6.1. PAIEMENT DE FACTURE POUR COUTS SUPPLÉMENTAIRES – TRAVAUX SUR 12^E AVENUE
7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
8. LOISIRS ET CULTURE
9. VARIA
10. DOCUMENTS DÉPOSÉS
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

2019-03-40

2019-03-41

2019-03-42

2019-03-43

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2019

Monsieur le maire René Pelletier souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU le projet d'ordre du jour ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 21 FÉVRIER 2019 ET DU 7 MARS 2019

ATTENDU que les membres ont tous reçu les projets de procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 février 2019 et de la séance extraordinaire du 7 mars 2019 joints à la convocation de la présente séance ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 février 2019 et de la séance extraordinaire du 7 mars 2019 soient et sont approuvés tel que rédigés.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1. APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes déposée par la secrétaire-trésorière qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses au montant total de 82 313.90 \$.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Daniel Filiatrault et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :

Type	Période	Total
Dépenses incompressibles	Du 22 février au 22 mars 2019	48 548.13 \$
Déboursés	Du 22 février au 22 mars 2019	33 765.77 \$

4.2. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Aucun transfert ce mois-ci.

4.3. DÉPÔT DES ÉTATS DES COMPARATIFS DES REVENUS DÉPENSES

4.4. OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)

ATTENDU QUE la municipalité a reçu confirmation le 25 janvier 2019 que suite à l'analyse de son dossier pour le projet de bloc sanitaire au Pavillon Brunet, celui-ci a été retenu pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures amie des aînés (PRIMADA);

ATTENDU QUE certains renseignements devront être transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de finaliser l'évaluation du projet;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Michel Roch et résolu :

QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMADA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la municipalité assume tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire	x			
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2		x		
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4				
Corina Lupu	District # 5		x		
Daniel Filiatrault	District # 6	x			

2019-03-44

4.5. PAIEMENT DE L'AVIS DE RÉCLAMATION DE LA SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE ENVOYÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU QUE la direction régionale du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a réalisé une inspection le 11 septembre 2018 sur les lots 5 710 530 et 5 710 736, secteur de la rue Brin;

ATTENDU QU'à la suite de cette visite, le Ministère a transmis à la municipalité le 20 novembre 2018 un avis de non-conformité pour des travaux non conformes;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le 1^{er} mars un avis de réclamation au montant de 5 000 \$ pour avoir réalisé des travaux non conformes;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Claude Pariseau et unanimement résolu :

D'autoriser la direction générale à effectuer le paiement de l'avis de réclamation au montant de 5 000 \$ émis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour des travaux non conformes.

D'affecter cette dépense au surplus libre.

2019-03-45

4.6. ADHÉSION TRIENNALE AUX FLEURONS DU QUÉBEC

ATTENDU les efforts déployés par le comité embellissement de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles afin d'augmenter l'attractivité horticole du territoire;

ATTENDU QUE l'adhésion aux Fleurons du Québec compte de nombreux bénéficiaires dont la mobilisation citoyenne, la progression de l'embellissement paysager sur le territoire et la hausse des valeurs immobilières;



No de résolution
ou annotation

2019-03-46

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu :

D'autoriser la direction générale a procéder à l'adhésion à Fleurons du Québec au tarif de 299 \$ par an pendant trois ans (2019, 2020 et 2021) et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire #02 19000 494.

4.7. RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DE SUBVENTION DE PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

ATTENDU QUE l'organisme Prévoyance envers les aînés a déployé au cours de l'année 2018 le Programme des Éclaireurs sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut permettant de former 340 éclaireurs, principalement des employés de commerces;

ATTENDU QUE dans un objectif de poursuivre le déploiement de ce programme pour inclure les employés municipaux, pompiers volontaires et policiers, Prévoyance envers les aînés souhaite demander une subvention de 20 000 \$ au Fonds de développement des territoires (FDT);

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et unanimement résolu :

D'appuyer la demande de subvention au montant de 20 000 \$ de Prévoyance envers les aînés au Fonds de développement des territoires (FDT) 2019.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRANSPORT ET VOIRIE

2019-03-47

6.1. PAIEMENT DE FACTURE POUR COÛTS SUPPLÉMENTAIRES – TRAVAUX SUR 12^E AVENUE

ATTENDU QUE lors de la réfection de la chaussée sur 150 pieds de la 12e avenue, des travaux non prévus dans le contrat ont été effectués pour l'enlèvement de grosses roches générant des coûts supplémentaires de 3 500 \$;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Claude Pariseau et unanimement résolu :

D'autoriser la direction générale a effectuer un paiement de 3 500 \$ à Réjean Beaulne pour la réalisation de travaux supplémentaires non prévus au contrat initial et d'affecter cette dépense au poste budgétaire #02 32000 520.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. LOISIRS ET CULTURE

9. VARIA

10. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Compte-rendu du comité MADA / famille du 7 décembre 2018
- Correspondance du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à l'attention des mairesses et des maires des municipalités du Québec concernant la préparation à la crue printanière de 2019, datée du 19 mars 2019



Procès-verbaux de la Municipalité
de Lac-des-Seize-Îles

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 20 h 18, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et unanimentement résolu de lever l'assemblée l'ordre du jour étant épuisé.

ALISON DRYLIE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE - TRÉSOR.

RENÉ PELLETIER
MAIRE